

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT-MARTIN-LES-EAUX

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres :

afférents au C.M : 11

en exercice : 11

qui ont pris part à la délibération : 11

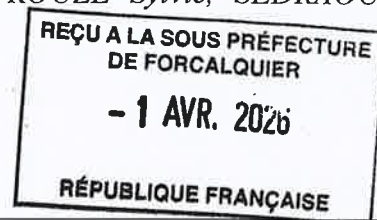
Date de la convocation : 26/03/2026Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame ROUZE Sylvie, Maire.

Présents : CHARVE Marianne, CHRISOSTOME Marie-Elisabeth, CROUHY Michèle, GRENET Michel, MASCOT Vincent, ROUSSIER Victor, ROUSTAN Nathalie, ROUZE Sylvie, SEDRAOUI Rachid, TREILLET Jonathan

Absents excusés : BARTHELEMY Jean-Paul donne pouvoir à ROUZE Sylvie

Secrétaire de séance : Monsieur GRENET Michel



Objet : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE-REFUGE (chiens et chats) de VALLONGUES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-33 ;

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Exploitation de la fourrière-refuge (chiens et chats) de Vallongues,

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- A ELU :

Membre titulaire	Membre suppléant
ROUSSIER Victor	CHRISOSTOME Marie

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

**POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME,
Le Maire,
Sylvie ROUZE.**

